

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 avril 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 avril 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BIANCAMARIA à M. ARESU, Mme SICHI à Mme BERNARD, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. MARCANGELI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents:

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée: 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Quorum: 25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 23 avril 2018 Délibération N°2018/83

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000046-20180423-2018_83-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 03/05/2018 Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Convention entre l'Université de Corse hébergeant le Centre Régional du SUDOC-PS-CR 20 et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le SUDOC est le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et le catalogue collectif national des publications en série. La documentation-bibliothèque d'histoire de l'art du Palais Fesch a été invitée par la Bibliothèque universitaire de Corse à devenir membre du réseau SUDOC afin de signaler et valoriser ses fonds périodiques, et notamment le fonds corse. Une convention établissant les règles et le fonctionnement de cette participation sera signée, pour une durée de 3 ans, entre l'Université représentée par son président M. Paul-Marie Romani et la Ville d'Ajaccio représentée par son maire M. Laurent Marcangeli.

Le Centre Régional du SUDOC, hébergé par l'Université de Corse, met en réseau les structures documentaires de l'île, bibliothèque et archives, afin de mettre en ligne le catalogue des périodiques conservés dans ces structures. La bibliothèque d'histoire de l'art du Palais Fesch, riche de plus d'une dizaine d'abonnements mais aussi de fonds anciens, portant notamment sur la Corse, participera à ce réseau, destiné entre autres aux étudiants et chercheurs. Cette nouvelle vitrine participera au rayonnement du musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, comme de sa bibliothèque, seule bibliothèque spécialisée en histoire de l'art de Corse.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la convention entre l'Université de Corse et la Ville d'Ajaccio ; **D'autoriser M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette convention.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 avril 2018,

Approuve A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La convention entre l'Université de Corse et la Ville d'Ajaccio ;

Autorise

M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI